



Gabriel Lavery Lepage

Associé

Bureau

Montréal

Tél.

514.841.6492

Courriel

glepage@dwvpv.com

Expertise

Restructuration financière et
insolvabilité

Règlement de différends

Barreau

Québec, 2011

Gabriel met à profit son sens des affaires aiguisé pour conseiller les clients à l'égard de questions complexes liées à l'insolvabilité, aux restructurations financières et aux litiges commerciaux.

Fin stratège et pragmatique, Gabriel offre des conseils aux clients concernant tous les enjeux liés aux procédures en matière d'insolvabilité et de restructuration intentées en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il représente notamment de grandes institutions financières, des professionnels du domaine de l'insolvabilité, des sociétés de capital-investissement et des entreprises en difficulté de divers secteurs.

Il consacre une partie importante de sa pratique à des litiges commerciaux, dont des différends contractuels d'envergure, et a obtenu gain de cause pour des clients des secteurs public et privé devant des tribunaux de divers échelons.

Gabriel enseigne le droit de la faillite et de l'insolvabilité à la Faculté de droit de l'Université McGill.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

Nemaska Lithium Inc.

Représentation de Nemaska Lithium Inc. dans le cadre d'une procédure intentée par Victor Cantore visant à ce que Nemaska soit contrainte de lui transférer une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 3 % sur tous les métaux extraits à la mine de Whabouchi de Nemaska.

Banque Laurentienne du Canada

Représentation de Banque Laurentienne du Canada, créancier garanti de Kanwal inc., relativement à la procédure de restructuration et de mise sous séquestre visant Kanwal inc.

Le Groupe Aldo Inc.

Représentation de Le Groupe Aldo Inc. dans le cadre de la restructuration réussie de celle-ci en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

Reitmans (Canada) Limitée

Représentation de Reitmans (Canada) Limitée, détaillant de vêtements inscrit à la cote de la TSX comptant environ 600 magasins partout au Canada qui exerce ses activités sous cinq bannières différentes (Reitmans, Penningtons, Addition Elle, Thyme Maternité et RW&CO), relativement à sa restructuration aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

The Pallinghurst Group

Représentation de The Pallinghurst Group, investisseur privé du secteur

Gabriel Lavery Lepage

Associé

Bureau

Montréal

Tél.

514.841.6492

Courriel

glepage@dwvpv.com

mondial des ressources naturelles, relativement à l'acquisition par celui-ci, conjointement et à parts égales avec Investissement Québec, de la société québécoise Nemaska Lithium Inc. dans le cadre d'une vente réalisée aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. L'acquisition, structurée sous forme d'offre d'achat fondée sur la valeur des créances avec la collaboration du principal créancier garanti de Nemaska, Orion Mine Finance, a été réalisée par voie d'ordonnance d'approbation et de dévolution prononcée par la Cour supérieure du Québec et maintenue par la Cour d'appel du Québec.

Institut d'insolvabilité du Canada

Représentation de l'Institut d'insolvabilité du Canada, à titre d'intervenant devant la Cour d'appel du Québec, concernant la controverse québécoise relative à l'application de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et, plus précisément, quant au droit des créanciers hypothécaires de faire nommer un séquestre et de leurs obligations quant au respect des délais en matière de préavis hypothécaires.

Kerry Logistics (Canada) Inc.

Représentation de Kerry Logistics (Canada) Inc., fournisseur international de services d'expédition et de logistique, dans le cadre de la restructuration effectuée sous le régime de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* de sa cliente Stokes Inc., détaillant d'articles de table et de cuisine dont les 147 magasins sont répartis dans tout le Canada.

Québecor Inc.

Représentation de Québecor Inc. relativement à l'acquisition proposée du Cirque du Soleil et aux procédures d'insolvabilité connexes.

Banque HSBC Canada

Représentation de Banque HSBC Canada en sa qualité de prêteur exploitant et de prêteur au titre d'un financement de débiteur-exploitant de Les Entreprises Ernest Mtl Ltée.

Bluberi Group Inc.

Représentation avec succès de 9354-9186 Québec inc. et de 9354-9178 Québec inc. (anciennement connues sous les noms Bluberi Jeux et Technologies inc. et Groupe Bluberi inc.) concernant (i) le pourvoi interjeté devant la Cour suprême du Canada et (ii) leurs efforts de restructuration aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Les juges de la Cour suprême ont unanimement rendu, sur le banc, leur décision en faveur de nos clients et ont renversé le jugement de la Cour d'appel.

DISTINCTIONS

Benchmark Canada — Prix de la cause la plus influente de l'année (2020) — Récipiendaire

Lexpert Special Edition : Litigation

The Canadian Legal Lexpert Directory — Insolvabilité et restructuration financière : litige en matière d'insolvabilité

The Best Lawyers in Canada — Droit bancaire et financier; litige, droit des

Gabriel Lavery Lepage

Associé

Bureau

Montréal

Tél.

514.841.6492

Courriel

glepage@dwvpv.com

sociétés/droit commercial; insolvabilité et restructuration financière

MATIÈRE À RÉFLEXION

« With Leave or Not With Leave, That is the Question – When is an Order “Made Under” the CCAA? », coauteur

2 févr. 2024

Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, 21st Annual Review of Insolvency Law Conference, « Spoiled for Choice: More Options, More Opinions, More Questions? »; Vancouver, C.-B.

2 févr. 2024

Rejet par la Cour suprême de la demande d'autorisation d'appel de l'ordonnance de dévolution inversée rendue dans le cadre de la restructuration de Nemaska

30 avr. 2021

La Cour d'appel tranche la controverse québécoise quant à l'applicabilité des exigences du CCQ à la nomination d'un séquestre au terme de l'art. 243 LFI

21 juil. 2020

Le plus haut tribunal du Canada donne des éclaircissements essentiels sur la conduite des procédures d'insolvabilité

8 mai 2020

Le plus haut tribunal du Canada rend une décision qui fera jurisprudence concernant le financement des litiges et le pouvoir discrétionnaire du tribunal à l'égard du processus de restructuration

28 janv. 2020

Association du Barreau canadien, « Bilan jurisprudentiel annuel en matière de faillite et d'insolvabilité »; Ville de Québec, QC

18 sept. 2018

Association du Barreau canadien, « Revue annuelle de la jurisprudence en droit de la faillite et de l'insolvabilité », Montréal, QC

6 juin 2018

FORMATION

University of Cambridge, LL.M., 2012

Université de Sherbrooke, LL.B. (bourse Ogilvy Renault pour excellence du dossier scolaire, 2008) (mention au Tableau d'honneur, 2010)

Université de Sherbrooke, M.B.A., 2010

CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Gabriel enseigne le droit de la faillite et de l'insolvabilité à la Faculté de droit de l'Université McGill.